

# Le journal des Belges à l'étranger

Fondateur depuis 1967 :  
**Hugues du Roy de Blicquy**

**n°307 bimestriel MARS-AVRIL 2020**

## ÉDITO

UFBE

Toujours présente



Bien sûr, personne ne sait combien de temps la crise sanitaire durera, ni quel en sera le prix humain, ni quel sera son coût pour l'économie belge.

Cette situation catastrophique a peut-être, malgré tout, un mérite qui est celui de rapprocher les grands partis ennemis qui n'arrivaient

plus à se parler, au point de mettre la Belgique au bord du gouffre.

Mais l'urgence sanitaire et budgétaire pourrait-elle faire en sorte que des frères ennemis se rapprochent et se donnent la main ?

Au vu de cette urgence, à un moment donné, il est indispensable de se retrousser les manches. Heureusement, le gouvernement en affaires courantes vient maintenant de démontrer qu'il était en pleine mesure de répondre correctement à la crise.

La priorité absolue est véritablement de lutter contre le coronavirus, protéger toute la population et coordonner au niveau national les mesures indispensables à la survie de chaque être humain.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, à part les hôpitaux et centres de soins, le corps médical, les services assurant la sécurité des citoyens et les magasins d'alimentation, le pays est, à peu de choses près, mis à l'arrêt.

Dans ce contexte difficile, l'Union Francophone des Belges à l'Étranger, continue, malgré tout à prendre soin de ses membres. Le télétravail a été organisé pour notre personnel qui travaille habituellement à Bruxelles.

Chacun de nous peut être contacté à son adresse mail habituelle, il lui sera répondu ; le courrier continue à être reçu et vérifié au secrétariat qui est actif et le n° de téléphone des permanences, continue à être opérationnel aux heures que chacun connaît. (+32 470 120 182)

La situation de l'UFBE peut donc être considérée comme "presque" normale malgré les grandes difficultés actuelles existant dans tous les pays du monde.

Et nous essayerons très rapidement d'enrichir l'améliorer pour tous nos membres.

Christian BAUWENS, Président

## UFBE

Nous restons joignables

En raison des circonstances exceptionnelles, notre équipe continue de conseiller les membres en télétravail. Après une période d'adaptation, nous sommes tous en mesure de répondre à vos questions. Veuillez privilégier les courriers électroniques à l'adresse qui centralisera tous les futurs échanges : [info@ufbe.be](mailto:info@ufbe.be). Il est possible d'obtenir des rdv téléphoniques ou skype.

Les permanences en Provinces et à Bruxelles sont suspendues pour l'instant.

## INFOS COVID 19

### Communication du SPF Affaires étrangères

Le call center du centre de crise des Affaires étrangères est joignable au +32 (0)2 501 4000 de 8 à 20h en semaine et de 10 à 18h les week-ends et jours fériés. Il est important de souligner que le call center traite les situations d'urgence à l'étranger.

Des mesures sont prises dans le monde entier en vue de freiner la propagation du coronavirus et d'enrayer la pandémie. Le virus se propage à l'échelle mondiale et peut dès lors avoir un impact sur vos déplacements et voyages. Ces déplacements et voyages ne contribuent pas à lutter contre la diffusion du virus. Un nombre croissant de pays adoptent des mesures de quarantaine ou ferment leurs frontières de sorte que le franchissement de celles-ci ne peut plus être garanti. Le risque de blocage pour les citoyens belges est devenu tellement élevé que tous les voyages à l'étranger sont déconseillés.

Il est recommandé à toute personne qui se trouve actuellement à l'étranger de suivre scrupuleusement les instructions des autorités locales.

Les personnes qui séjournent pour une courte période à l'étranger, telles que les touristes ou les étudiants, sont invitées à considérer un éventuel retour anticipé ou, à défaut, être disposées à courir le risque de rester plus longtemps que prévu sur leur lieu de destination. Le logement, les finances, la famille, les assurances, la condition médicale et les soins de santé sont des éléments à prendre en considération. Si vous optez pour un retour, prenez contact en premier lieu avec votre tour-operator, votre organisme de voyage ou compagnie aérienne.

Les personnes qui résident de façon permanente à l'étranger doivent elles-mêmes estimer si le fait de rester sur place constitue la meilleure option.

Tenez compte du fait que de moins en moins de vols sont opérés et qu'il sera de plus en plus difficile de rentrer.

Si vous constatez que les frontières du pays dans lequel vous séjournez sont effectivement fermées et que même

les voyages pour rentrer chez vous ne sont plus possibles, nous ne pouvons que vous conseiller de rester où vous êtes. Assurez-vous d'avoir un logement et essayez via des contacts en Belgique d'assurer votre assistance, notamment avec votre banque ou des bureaux de change (Western Union), votre médecin (médicaments), vos familles et amis. Dans les circonstances actuelles, qui sont sans précédent, les moyens d'action des Ambassades belges sont limités. En cas d'urgence, nos Ambassades, Consulats ainsi que le call center à Bruxelles sont prêts à assister les compatriotes belges à l'étranger, mais il importe aussi que les citoyens prennent leurs responsabilités et suivent de près les instructions des autorités locales.

Les avis de voyage sont continuellement mis à jour par pays en fonction de l'évolution de la situation. Chacun est invité à les consulter régulièrement.

Vous avez des questions ? Surfez sur <https://www.info-coronavirus.be/fr/> (link is external) ou appelez le 0800/14.689.



Rendez-vous également sur le site internet suivant : <https://diplomatiebe.tappable.dev/coronavirus-fr>

## ONEM

Aucune mesure spécifique pour les expatriés

La Belgique n'a absolument rien prévu en matière d'accès aux allocations de chômage pour les expatriés belges impactés par les conséquences du Covid 19.

L'UFBE a beaucoup discuté avec l'ONEM, il en ressort que même l'accès au chômage (en cas de retour en Belgique) pour force majeure n'est possible que si votre employeur est belge et que vous êtes toujours sous contrat belge. Rien d'autre n'est prévu pour les expatriés belges, sauf les règles habituelles qui sont inapplicables. Le conseil de l'ONEM est de faire une demande de chômage auprès d'un syndicat afin de voir si votre passé professionnel en Belgique ne vous ouvre pas un droit aux allocations.

## SPF AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Travellers online

Le ministre des Affaires étrangères, Philippe Goffin, a appelé ce dimanche les Belges en déplacement à l'étranger dans des pays où il n'y a plus la possibilité d'acheter un vol commercial pour rentrer au pays à s'enregistrer sur la plate-forme dédiée gérée par son département, le site [travellersonline.diplomatie.be](http://travellersonline.diplomatie.be). 30.000 Belges concernés

"Tout est mis en œuvre pour trouver des solutions positives et rendre le meilleur service possible dans un contexte inédit et particulièrement difficile. Il y a près de 30.000 Belges en voyage à l'étranger" dont certains éprouvent des difficultés à rentrer en raison des restrictions de déplacement imposées par de nombreux pays en raison de la pandémie de Covid-19, a-t-il indiqué dans un communiqué.

Le SPF Affaires étrangères poursuit ses efforts pour ramener nos

compatriotes à la maison. Ces dernières semaines, plus de 30 vols spéciaux ont été organisés par la Belgique, permettant le rapatriement de plus de 7000 Belges. En outre, près de 2000 Belges ont pu rentrer en Belgique via d'autres capitales européennes, grâce au mécanisme de solidarité de l'Union européenne.

En quoi consiste travellers online ? L'inscription au site [travellersonline.diplomatie.be](http://travellersonline.diplomatie.be), actif depuis juillet 2015, est gratuite et la procédure relativement simple. Les utilisateurs doivent d'abord se créer un compte, puis compléter leurs données de voyage et indiquer les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence. Dans une telle situation, le service public fédéral Affaires étrangères et les ambassades ou consulats peuvent dès lors rapidement apporter une assistance et prévenir les proches.



La KULeuven.

© BELGA

## I CLASSEMENT MONDIAL

# 24 formations universitaires belges dans le top 50

Plusieurs universités belges se distinguent dans le classement 2020 "World University Rankings" publié mercredi. L'UGent (classée 11<sup>e</sup> en sciences vétérinaires et 12<sup>e</sup> en agriculture et sylviculture), l'UCLouvain (12<sup>e</sup> en théologie) et la KULeuven (16<sup>e</sup> en théologie et 18<sup>e</sup> en matières liées au sport) font ainsi partie du top 20 mondial de leur(s) discipline(s) parmi les 48 matières évaluées par le dernier palmarès réalisé par l'organisme britannique Quacquarelli Symonds (QS). Pour effectuer son classement, QS s'est fondé sur quatre critères: la réputation académique, la réputation des diplômés auprès des employeurs, les citations dans les revues de recherche, et le H-index, soit un indicateur qui permet de mesurer la productivité et l'impact des recherches publiées.

Au total, 194 formations dispensées dans dix établissements d'enseignement supérieur belges ont été évaluées. Trente-cinq formations ont amélioré leur position par rapport à l'édition précédente, tandis que 41 ont reculé et 104 sont restées à la même place. Quatorze facultés belges ont par ailleurs fait leur apparition dans le classement cette année.

### La KUL, mieux classée de Belgique

Sur les 48 disciplines passées à la loupe, 24 formations belges se retrouvent dans le top 50 mondial. Cinq font même partie du top 20, parmi lesquelles la faculté de sciences vétérinaires de l'Université de Gand (UGent), qui passe de la 13<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> place et atteint ainsi le meilleur classement jamais obtenu jusqu'ici par un programme universitaire en Belgique. Toujours à l'UGent, la faculté d'agriculture et sylviculture s'illustre également et se classe 12<sup>e</sup>, soit neuf places de mieux que l'an dernier. Avec 18 formations classées parmi les 50 meilleures au

niveau mondial, la Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven) occupe la tête du classement en Belgique. " Bien qu'elle demeure la première université de Belgique, la KU Leuven a perdu des points par rapport à l'année dernière. Quinze de ses 38 formations ont reculé dans leur classement respectif alors que huit formations montent d'un rang", soulignent les analystes de QS.

Tant l'UGent que l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) se trouvent par ailleurs dans le top 50 pour respectivement trois disciplines. La faculté de l'UCLouvain la mieux répertoriée est celle de théologie, qui se classe au 12<sup>e</sup> rang mondial, en recul de quatre places par rapport à l'année dernière. Sa consœur du nord finit quant à elle à la 16<sup>e</sup> place pour la même matière.

### La recherche au top, l'employabilité en deçà

"L'ensemble des données collectées pour cette année montre que 16 % des universités belges obtiennent un score de 90/100 ou plus pour le critère des " citations dans les revues de recherche", ce qui traduit le caractère remarquable des recherches conduites par l'enseignement supérieur belge", a commenté le porte-parole de QS, Jack Moran. " Nous observons toutefois qu'en dépit de cette excellence indubitable en matière de recherche, la performance globale de la Belgique reste stable", a-t-il relevé. " Afin de grimper dans le classement, les universités du pays doivent aussi se concentrer sur " l'employabilité". Un seul programme universitaire belge obtient un score supérieur à 80 sur 100 pour le critère de la " réputation des diplômés auprès des employeurs", et cette sous-performance - par rapport à ses homologues européennes - entrave la réalisation de progrès", a-t-il conclu.

## I FRANCOPHONIE

# La jeunesse au cœur du 50<sup>e</sup> anniversaire

Le 20 mars 1970 à Niamey, 21 dirigeants sur les cinq continents ont décidé d'inscrire leur pays dans un mouvement de solidarité internationale en français. Cinquante ans après, en 2020, le pari est réussi: la langue française, ciment de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), est devenu le ferment d'actions multiples dans les domaines de plus en plus élargis comme la culture, la paix et la démocratie, l'économie, le développement durable ou la jeunesse.

Dans le contexte créé par la pandémie de coronavirus Covid-19, crise sanitaire globale sans précédent, l'OIF a décidé de s'associer à la lutte contre la propagation du virus. Elle a reporté les manifestations prévues pendant le mois de mars, en particulier les événements destinés à marquer le cinquantième anniversaire du projet francophone. Cependant, malgré ces circonstances inédites, Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, a souhaité que les éléments essentiels de la campagne initiée par l'OIF, autour du thème de la jeunesse, soient maintenus: #Francophoniedelavenir

Ils ne sont que quelques-uns, mais ils pourraient être des centaines. Originaires des cinq continents, ils ont entre 22 et 37 ans et portent, chacun dans leur domaine respectif, un ou plusieurs projets. Entrepreneurs, universitaires, fondateurs d'associations, activistes, ils s'engagent avec force et passion. À travers cette série de portraits, l'Organisation internationale de la Francophonie porte une campagne internationale intitulée " La Francophonie de l'avenir".

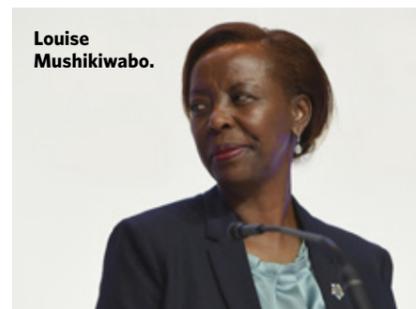
### Consultation de la jeunesse

L'espace francophone est jeune! C'est à la fois un grand espoir et un immense défi pour ces jeunes, femmes et hommes, soutenues à l'émergence de sociétés plus innovantes, plus audacieuses et plus équitables. L'Organisation internationale de la Francophonie a souhaité connaître leurs attentes et leurs espoirs en organisant, dès le mois d'avril 2020, une grande consultation des jeunes récents de 15 à 35 ans. Les résultats seront présentés dès l'automne et demandés aux chefs d'État et de gouvernement lors du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, organisé à

Tunis les 12 et 13 décembre 2020 dans une forme renouvelée et modernisée. La jeunesse francophone y aura toute sa place.

Au vu de la situation de crise actuelle dans laquelle se trouve un grand nombre de nos États et gouvernements, ce choix de la Secrétaire générale de s'adresser à la jeunesse francophone à l'origine plus de sens puisque c'est la jeunesse qui tient dans ses principaux domaines l'avenir du monde et qui doit être accompagné pour relever les nombreux défis liés à l'humanité sera confronté dans les années à venir.

Louise Mushikiwabo.



© REUTERS

## I L'ORIGINE DU COVID 19

# Des négligences chinoises dans un labo français P4 ?

D'après le journal français LE FIGARO la France et la Chine avaient convenu en 2004 du transfert d'un labo ultra- sophistiqué modèle P4 pour permettre à la Chine de faire des recherches sur de nouveaux virus pathogènes. Et ce suite à l'épidémie du SRAS subie alors par la Chine.

Un labo P4 c'est comme une bombe atomique bactériologique: les virus qui y sont testés sont extrêmement dangereux. Les procédures de sécurité doivent être respectées à la lettre.

Le labo P4 est finalement installé à WUHAN en janvier 2015 et mis en activité en janvier 2018: des membres de l'Ambassade des États-Unis signalent l'insuffisance des mesures de sécurité.

Des médias chinois signalent en février 2019 que des chercheurs chinois jetaient dans les égouts des rejets biologiques d'expérimentation sans traitement spécifique ou vendaient à l'extérieur des animaux qui avaient subi des expérimentations.

## I PROJET INTERNATIONAL MOOD

# Lutte contre les nouvelles maladies et leurs propagations

L'Institut de Médecine tropicale d'Anvers (IMT) participe au projet international Mood qui vise à détecter, surveiller et analyser l'arrivée de nouvelles maladies. Ce projet a donc comme objectif d'harmoniser et améliorer la veille sanitaire mondiale pour mieux combattre les maladies émergentes.



La propagation mondiale de maladies dangereuses s'accélère. Pourquoi? Les causes sont multiples: le changement climatique, la mondialisation et les déplacements de personnes, animaux et marchandises qu'elle engendre, la croissance démographique et l'urbanisation accrue...

Depuis janvier, dans le cadre de ce projet, l'Outbreak Research Team de l'IMT collabore avec des partenaires importants comme l'OMS, la FAO, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et aussi des universités situées dans 25 pays afin d'analyser ce que l'on appelle dans le jargon le " Big data".

Il s'agit d'analyser une quantité énorme et complexe de données souvent non structurées. Ils utilisent tout autant les sources officielles relayées par les agences de santé que celles plus informelles recueillies dans les forums, articles de presse, réseaux sociaux. " Comment pourrions-nous capter des signaux provenant des données scientifiques, des médias et même des médias sociaux?", se demande Wim Van Bortel, chercheur à l'IMT. En utilisant, par exemple des algorithmes informatiques, en exploitant les techniques les plus pointues de fouilles de textes et d'analyse de données, les chercheurs tentent de détecter au plus vite des signaux et tendances de ces maladies.

Détecter les nouvelles maladies et la propagation de celles déjà existantes à un stade précoce s'avère crucial pour les contenir avant qu'elles ne deviennent des épidémies.

**I ACCORD UE-VIETNAM**

## L'EVFTA, ça change quoi ?

Le 12 février 2020, les députés européens ont approuvé les accords de libre-échange (ALE) et de protection des investissements entre l'Union européenne et le Vietnam.

L'objectif de cet accord est d'éliminer 99 % des tarifs en sept ans. D'ici 2035, cela devrait générer 15 000 millions d'euros par an d'exportations supplémentaires du Vietnam vers l'UE, tandis que les exportations de l'UE vers le Vietnam augmenteraient de 8 300 millions d'euros par an. N'oublions pas que chaque milliard d'euros d'exportations de l'UE crée environ 14 000 nouveaux emplois bien rémunérés dans l'Union européenne.

"Le Vietnam est un partenaire commercial et d'investissement en Wallonie, mais la marge de progression reste importante", explique Dimitri Duong, Projet Manager à l'Awex pour les pays de la zone ASEAN. En effet, le Vietnam n'est que notre 50e client avec un volume d'exportations avoisinant les 113 millions d'euros. "Il s'agit d'un marché dynamique avec une population jeune. Avec une croissance économique de 6 à 7 % par an, le Vietnam est très intéressant pour les exportateurs et les investisseurs européens".

En 2018, le Vietnam a exporté des marchandises pour une valeur de 42,5 milliards d'euros vers l'UE et l'UE a exporté des marchandises pour une valeur de 13,8 milliards d'euros. Grâce à cet accord de libre-échange, nous constaterons une augmentation des exportations dans un sens comme dans l'autre. En effet, si la plupart des produits déjà exportés par la Wallonie vers le Vietnam le sont aujourd'hui à droits nuls, cet accord garantira



l'accès en franchise de droits pour le futur et offrira des opportunités de diversification des exportations wallonnes. Il éliminera en effet tous les droits encore perçus par le Vietnam sur certains produits de l'UE (comme l'inuline, les pommes de terre cuites ou congelées, les sucres, le malt non torréfié, les biscuits, les bières de malt, des amidons et féculés).

L'accord offrira également de nouvelles opportunités aux entreprises wallonnes actives dans le domaine des services (notamment en ce qui concerne les services environnementaux et les services de transport). De plus, il renforcera les possibilités pour les entreprises européennes de soumissionner aux appels d'offres du Vietnam.

Dans le domaine des produits du secteur des énergies renouvelables, les parties s'engagent à lever des barrières non tarifaires en se basant sur des normes, pratiques et lignes directrices internationales pour les réglementations techniques

ou les procédures d'évaluation de conformité. Pour la Wallonie, les produits bénéficiaires comprennent notamment les parties de pompes à air ou à vide (1,85 % des exportations), les compresseurs volumétriques alternatifs (1,41 %), les pompes pour liquides (1,11 %) et les réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesse (1,06 %).

En matière de propriété intellectuelle, le Vietnam est le premier partenaire commercial à accepter officiellement l'indication d'origine "Made in EU" pour des produits non-agricoles (art. 17 du chapitre 2 sur le traitement national et l'accès au marché pour les biens). En outre, les indications géographiques sont respectées dans l'ALE (pour la Belgique, il s'agit de l'indication Korn/Kornbrand). Enfin, notons que le Vietnam s'est engagé à ratifier les traités Internet de l'Organisation mondiale de propriété intellectuelle (OMPI) ou encore l'Accord de La Haye sur l'enregistrement des modèles.

**I CORONAVIRUS**

## La Commission lance une plateforme de partage de données pour les chercheurs

La Commission européenne, en collaboration avec plusieurs partenaires, a lancé aujourd'hui une plateforme européenne de données sur la COVID-19 pour permettre de recueillir et de partager rapidement les données de recherche disponibles. La plateforme, qui fait partie du plan d'action ERAvsCorona, marque une nouvelle étape importante dans les efforts déployés par l'UE pour soutenir les chercheurs en Europe et dans le monde entier dans la lutte contre la pandémie de coronavirus.

Cette nouvelle plateforme offrira un environnement européen et mondial, ouvert, fiable et évolutif, dans lequel les chercheurs pourront stocker et partager des ensembles de données, tels que des séquences d'ADN, des structures protéidiques, des données provenant de la recherche préclinique et des essais cliniques, ainsi que des données épidémiologiques. Elle est le résultat d'un effort conjoint entre la Commission européenne, l'Institut européen de bioinformatique du Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL-EBI), l'infrastructure Elixir et le projet COMPARE, ainsi que les États membres de l'UE et d'autres partenaires.

Le partage ouvert et rapide des données permet d'accélérer considérablement la recherche et les découvertes et d'apporter une réponse efficace à la crise du coronavirus. La plateforme européenne de données sur la COVID-19 respecte les principes définis dans la déclaration sur le partage de données lors d'urgences de santé publique et renforce l'engagement de la Commission à promouvoir les données issues de la recherche ouverte ainsi que la science ouverte, dont l'objectif est de rendre la science plus efficace, plus fiable et plus réactive face aux défis sociétaux. Dans ce contexte, la plateforme constitue aussi un projet pilote prioritaire, qui vise à atteindre les objectifs du nuage européen pour la science ouverte (EOSC), et qui

tire parti des contacts établis entre le EMBL-EBI et les infrastructures nationales de données de santé publique. En plus de la plateforme européenne de données sur la COVID-19 lancée, les autres actions portent plus particulièrement sur la coordination des financements, l'élargissement de grands essais cliniques à l'échelle de l'UE, l'augmentation de l'aide apportée aux entreprises innovantes et le soutien à un hackathon paneuropéen qui aura lieu à la fin du mois d'avril pour mobiliser les innovateurs européens et la société civile. Dans les mois à venir, le plan conjoint énumérant les actions prioritaires sera régulièrement mis à jour d'une manière cocréative entre les services de la Commission et les gouvernements nationaux.

L'UE prend des mesures fortes pour lutter contre la pandémie. La Commission engage également des centaines de millions d'euros dans des actions de recherche et d'innovation pour mettre au point des vaccins, de nouveaux traitements, des tests de diagnostic et des systèmes médicaux afin d'empêcher la propagation du coronavirus.



**I INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES IGP**

## Un trésor européen d'une valeur de 75 milliards d'euros

Selon une étude publiée aujourd'hui par la Commission européenne, les ventes de produits agroalimentaires et de boissons dont les dénominations sont protégées par l'Union européenne en tant qu'"indications géographiques" représentent une valeur de 74,76 milliards d'euros. Plus d'un cinquième de ce montant provient d'exportations vers des pays tiers. L'étude a révélé que la valeur de vente d'un produit bénéficiant d'une dénomination protégée est en moyenne deux fois supérieure à celle d'un produit similaire sans certification. Janusz Wojciechowski, membre de la Commission chargé de l'agriculture, a déclaré: "Les indications géographiques européennes reflètent la richesse et la diversité des produits qu'offre notre secteur agricole. Les avantages pour les producteurs sont clairs: ils peuvent vendre leurs produits à un prix plus élevé, à des consommateurs qui recherchent des produits régionaux authentiques. Les IG constituent un aspect essentiel de nos accords commerciaux. En protégeant nos produits dans le monde entier, nous évitons une utilisation frauduleuse de leurs dénominations et nous préservons la bonne réputation des boissons et des produits agroalimentaires européens. Les indications géographiques protègent la valeur locale au niveau mondial."

Les denrées alimentaires européennes sont réputées sûres, nutritives et de haute qualité. Les méthodes de production traditionnelles contribuent à l'objectif de l'UE de devenir également la norme mondiale en matière de production alimentaire durable.

Les systèmes de qualité de l'UE visent à protéger les dénominations de produits spécifiques afin de promouvoir leurs caractéristiques uniques, liées à leur origine géographique ainsi qu'au savoir-faire ancré dans la région. Ces dénominations de produits font partie du système des droits de propriété intellectuelle de l'UE, qui les protège juridiquement contre l'imitation et l'utilisation abusive. Les produits agroalimentaires et les vins sont protégés en tant qu'appellations d'origine protégée (AOP) et indications géographiques protégées (IGP) et les boissons spiritueuses en tant qu'indications géographiques (IG). L'Union européenne protège également les "spécialités traditionnelles garanties" (STG), qui mettent en avant les aspects traditionnels d'un produit, sans lien avec une aire géographique déterminée. La valeur des ventes de produits agricoles et de denrées alimentaires labellisées comme STG s'élève à 2,3 milliards d'euros.

L'étude s'est fondée sur l'ensemble des 3 207 dénominations de produits protégées dans les 28 États membres de l'UE à la fin de l'année 2017 (fin mars 2020, le nombre total de dénominations protégées était passé à 3 322). Elle conclut que la valeur de vente d'un produit portant une dénomination protégée est en moyenne deux fois supérieure à celle de produits similaires sans certification.

Selon l'étude, il existe pour les producteurs un avantage économique évident en termes de commercialisation et de ventes accrues, grâce à la grande qualité et à la réputation de ces produits et au fait que les consommateurs acceptent de payer le prix pour un produit authentique.

L'appellation d'origine protégée (AOP), l'indication géographique protégée (IGP) et les indications géographiques (IG) pour les boissons spiritueuses garantissent aux consommateurs que les produits concernés sont réellement fabriqués dans leur région d'origine spécifique, en utilisant le savoir-faire et les techniques ancrés dans la région. La principale différence entre l'AOP et l'IGP réside dans la quantité de matières premières provenant de la région concernée ou dans la détermination des étapes du processus de production qui doivent avoir lieu dans cette région. Parmi les indications géographiques célèbres, on pourra citer Bayerisches Bier, Champagne, Irish Whiskey, les olives de Kalamata, Parmigiano Reggiano, Polish Vodka, Queso Manchego et Roquefort.

En revanche, les spécialités traditionnelles garanties (STG) mettent l'accent sur les aspects traditionnels tels que la méthode traditionnelle de production ou la composition traditionnelle, sans lien avec une aire géographique déterminée. Exemples de STG réputées: Bacalhau de Cura Tradicional Portuguesa, Amatriciana tradizionale, Hollandse maatjesharing et Kriek.

L'UE a conclu plus de 30 accords internationaux qui permettent la reconnaissance de nombreuses indications géographiques de l'UE en dehors de l'Union ainsi que celle d'indications géographiques de pays tiers dans l'UE. Les indications géographiques jouent un rôle de plus en plus important dans les négociations commerciales entre l'UE et d'autres pays. La Commission consacre en outre environ 50 millions d'euros chaque année à la promotion de produits de qualité dans l'UE et dans le monde.

## I APPELS D'URGENCE EN BELGIQUE

### Mise en place d'un menu à option

À l'occasion de la journée européenne du 112, la Belgique instaurera un menu à option pour le numéro d'urgence 112. En situation d'urgence, vous ne devrez plus retenir qu'un seul numéro pour joindre les trois services de secours (pompiers, ambulance et police). Dans tous les cas, vous serez aidé, même si vous ne faites pas de choix ou si vous faites un choix erroné.

#### Un seul numéro pour les 3 services de secours

Lorsque vous appelez le 112, vous pourrez choisir l'aide dont vous avez besoin : les pompiers, l'ambulance ou la police. Une fois ce choix fait, vous serez directement mis en contact avec la centrale d'urgence adéquate.

Cette nouveauté facilitera le choix en situation d'urgence et permettra d'éviter le transfert d'appels. Le menu est similaire à celui de l'App 112 BE dans lequel vous choisissez l'aide requise (ambulance, pompiers ou police) au moyen d'une icône. Que ce soit par le biais de l'App ou du menu à option, vous êtes directement mis en relation avec la centrale d'urgence adéquate.

Pour rappel : en Belgique, le SPF Intérieur recommande d'appeler le 112 pour les pompiers et l'ambulance. Pour la police, vous pouvez également appeler le 101. Derrière ces deux numéros existent deux structures différentes de gestion des appels urgents : l'une pour l'aide médicale et les pompiers, l'autre pour la police. Il s'agit donc de centrales d'appels différentes qui utilisent des processus de traitement d'appels différents. Si, par exemple, vous vous trompez de numéro en appelant le numéro d'urgence 112 pour demander une aide policière, vous serez transféré au numéro d'urgence 101. Vous pouvez, de ce fait, gagner aujourd'hui un temps précieux.

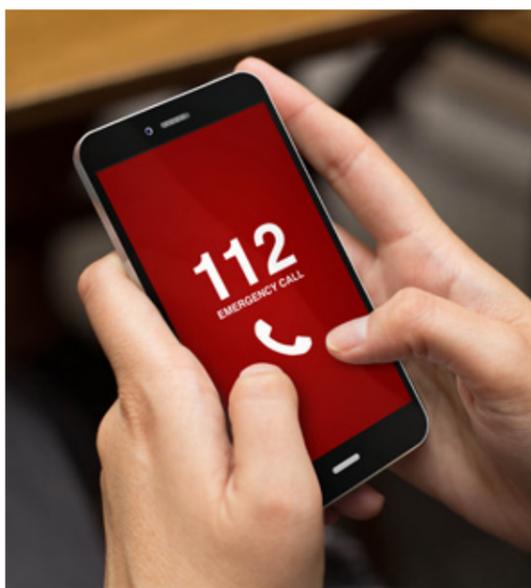
#### Dans tous les cas, vous serez aidé

Vous serez aidé dans tous les cas si vous appelez le numéro d'urgence 112. Si vous ne parvenez pas à faire un choix ou si vous faites un choix erroné, vous aurez quand même un opérateur au bout du fil.

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur : "L'introduction du nouveau menu à option vise à mieux aider les personnes dans le besoin. Les situations d'urgence sont des moments très stressants. Nous voulons donc aider le citoyen à alerter le plus rapidement possible le service d'urgence dont il a besoin. Le menu à option a été introduit en tant que projet pilote entre le 1er octobre 2018 et le 17 janvier 2019 dans les provinces de Namur et de Flandre occidentale, et il a été évalué positivement. L'utilisation de cette technologie a un effet positif à la fois sur la diminution du nombre d'appels inutiles et sur le nombre d'appels qui doivent être transférés du 112 au 101 et inversement."

#### Facile à utiliser

Le menu à option interactif est un outil **facile à utiliser** qui vous aidera **rapidement et efficacement**. Il fonctionne de la même manière que l'App 112 BE, c'est-à-dire en vous proposant **un choix simple** entre ambulance, pompiers ou police avant de vous mettre



en communication avec un opérateur. Si vous avez un smartphone, vous pouvez également utiliser l'App 112 BE comme alternative au menu à option.

Ce menu à option aide les appelants plus efficacement et plus rapidement dans la mesure où, d'une part, ils parviennent directement à la centrale d'urgence adéquate et où, d'autre part, davantage de lignes restent libres puisque les opérateurs des centrales ne doivent pas se charger des appels inutiles ou consacrer du temps aux transferts d'appels.

#### Comment cela fonctionne-t-il ?

À partir du 11 février 2020, si vous avez besoin de l'aide urgente d'une ambulance, des pompiers ou de la police, vous devez procéder comme suit :

##### 1. Appelez le numéro d'urgence 112

##### 2. Écoutez le message :

"Centrale d'urgence.

Pour l'ambulance ou les pompiers, appuyez sur 1.

Pour la police, appuyez sur 2."

##### 3. Faites votre choix : 1 ou 2

##### 4. Si vous ne faites pas de choix, le message est répété :

"Pour l'ambulance ou les pompiers, appuyez sur 1.

Pour la police, appuyez sur 2.

Restez en ligne. Vous êtes mis en communication."

##### 5. Restez en ligne : un opérateur va prendre votre appel.

Vous entendez donc d'abord le menu à option.

Dès que vous validez votre choix en tapant sur 1 ou sur 2, vous serez mis en communication avec un opérateur de la centrale d'urgence adéquate.

Si vous ne faites pas de choix, le message est alors répété une fois et vous serez ensuite transféré automatiquement à la centrale d'urgence territorialement compétente. Si vous faites un choix erroné, vous serez, comme aujourd'hui, transféré par l'opérateur vers la centrale d'urgence adéquate.

## I GRAPA

### Les contrôles par les facteurs sont maintenus

Le cabinet du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine a défendu sa procédure de contrôle de la garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) devant une délégation, composée notamment de la Ligue des droits humains, qui la critique. Ce complément à la pension est octroyé aux personnes de plus de 65 ans qui n'ont pas assez de rentrées pour subsister.

"Le cabinet ne suspendra pas les contrôles dans l'immédiat, comme nous le demandions. Ils attendront les résultats de leur évaluation", déclare Merlin Gevers, du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté. Plusieurs associations, dont la Ligue des droits humains et "Le Gang des Vieux en Colère" réclamaient de suspendre immédiatement les contrôles, renforcés depuis le 1er juillet.

Pour le cabinet du ministre des Pensions, la nouvelle procédure vise à "mieux lutter contre les fraudes" et à être "moins contraignante pour les bénéficiaires de la Grapa", qui ne doivent plus se rendre systématiquement à la commune pour faire compléter un certificat de résidence. Les anciens contrôles aboutissaient souvent à des suspensions qui s'avéraient injustifiées.

"La Grapa est une allocation d'aide sociale qui implique, contrairement à une pension, l'obligation de résider sur le territoire belge. Cette obligation n'est pas remise en cause par les associations.

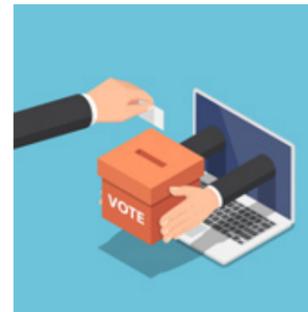
Dès lors qu'il y a une obligation de résider sur le territoire belge, il faut pouvoir en contrôler le respect. À défaut, le régime serait ouvert à toute personne d'origine étrangère qui, après avoir demandé et obtenu la Grapa, pourrait retourner vivre dans son pays d'origine sans limite de temps", justifie le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine.

Pour les associations, les nouvelles procédures de contrôle entravent la liberté de circulation des bénéficiaires, qui doivent rester chez eux sans savoir quand le facteur passera. Les associations dénoncent aussi une atteinte à la vie privée : la liste des bénéficiaires circule chez Bpost, sans leur autorisation.

"Il n'y a même plus besoin de contrôle : des gens ont abandonné leurs droits pour éviter les ennuis", dénonce Anne-Marie Balthasart, présidente de la CSC Senior. L'organisation encourage les personnes dont l'allocation a été suspendue à se joindre un recours collectif en justice.

## I ÉLECTIONS

### Vote en ligne à l'étude



Le SPF Intérieur a commandé une étude de faisabilité sur le vote en ligne lors des élections, a expliqué lundi un porte-parole du département à la suite d'une information diffusée par le site Apache. Les résultats devraient être disponibles d'ici la fin de l'année. Toute décision en la matière appartient toutefois au politique, précisait l'administration du SPF. La question posée est la suivante :

est-il possible de faire voter les citoyens par internet aux élections locales, provinciales, régionales, fédérales et européennes ? Et cela est-il également possible pour les Belges à l'étranger ?

Une société sera désignée pour réaliser cette étude, notamment en examinant les développements dans d'autres pays et les problèmes posés en termes de sécurité. En Europe, l'Estonie pratique ce type de scrutin.

## I LIÈGE AIRPORT

### Nouvelle plateforme logistique de l'OMS

Dans sa lutte contre la pandémie du coronavirus, l'Organisation mondiale de la santé a choisi l'aéroport liégeois, aux côtés de sept autres aéroports répartis dans le monde entier. Pour le continent européen, la Belgique devient la plateforme logistique pour l'approvisionnement de matériel médical nécessaire au personnel soignant.

À partir du hub aérien liégeois seront distribués chaque mois quelque 100 millions de masques et gants médicaux, 25 millions de respirateurs, blouses et visières de protection et 2,5 millions de kits de test, selon les prévisions du directeur de l'OMS Tedros Adhanom Ghebreyesus. Mais on sait déjà que d'autres équipements médicaux devraient aussi transiter par Liège pour aider les cliniques dans leur bataille contre le virus.

Selon Luc Partoune, CEO de Liege Airport, le choix fait par l'OMS résulte "du fait qu'on est opérationnel 24h sur 24 (ce qui est rare), notre capacité de traitement, notre très bonne situation géographique et enfin notre très dense interconnexion". Au niveau mondial, les sept autres plateformes logistiques choisies sont situées en Afrique du Sud, Chine, Émirats arabes unis, Éthiopie, Ghana, Malaisie et Panama.



N°1  
IN EUROPE

Réservez votre véhicule auprès du leader européen en location de véhicules

**Europcar**  
moving your way

**I LA CULTURE D'ADAPTE**

## Un concert mondial chez soi



Un concert virtuel a "rassemblé" une centaine d'artistes des quatre coins du monde pour remercier le personnel soignant en première ligne dans la crise sanitaire du coronavirus. Initié par la chanteuse Lady Gaga, le

concert mondial virtuel "One World: Together At Home" ("Un monde, ensemble chez soi"), est soutenu par le mouvement Global Citizen (association citoyenne) en collaboration avec l'Organisation mondiale de la

santé. La fête a débuté avec un premier spectacle diffusé en streaming pendant lequel une levée de fonds a eu lieu (près de 130 millions de dollars de promesses de dons). Ensuite, place au concert.

Participer à un concert depuis son canapé avec des artistes confinés dans l'intimité de leurs salons, c'est le pari lancé par Lady Gaga et auxquels une centaine d'artistes ont répondu présents. Parmi les grands noms, on retrouve les Rolling Stones, Elton John, Céline Dion, Paul McCartney ou encore Stevie Wonder pour n'en citer que quelques-uns.

Et parmi ces grands noms, on retrouve notre Angèle nationale. Même s'il est affiché "France" à côté de son nom (car c'est là qu'elle réside pour l'instant), elle reste bien Belge et elle le revendique. Elle a interprété "Balance ton quoi". "S'il vous plaît, propagez de l'amour et non le virus, a-t-elle adressé aux millions de personnes derrière leur écran. "Un immense merci à toutes celles et ceux qui risquent leur vie au quotidien pour nous, a-t-elle conclu. Appelez vos proches autant que vous le pouvez et restez les plus positifs possible." L'acteur Samuel L. Jackson a transmis les félicitations de Global Citizen à la Belgique, ainsi qu'aux Pays-Bas, au Royaume-Uni à l'Irlande et à la Norvège, qualifiés de champions dans la recherche de vaccins.

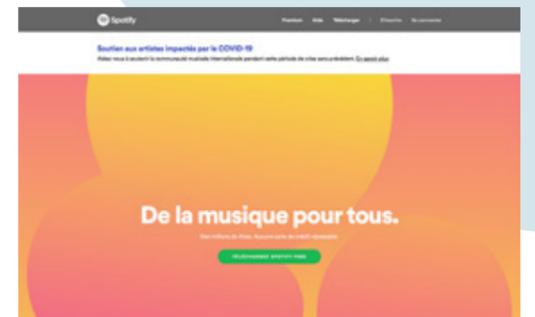
**I STREAMING**

## De la musique made Belgium

La plateforme de streaming musical Spotify a créé des playlists bien belges. Vous pourrez y écouter Stromae, Balthazar, Zwangere Guy et bien d'autres artistes.

"Code 32" - 32 comme le préfixe téléphonique belge - met l'accent sur le hip-hop belge. Des classiques belges aux tubes internationaux... Vous trouverez de tout dans la playlist "Made in Belgium!". Environ la moitié des utilisateurs de Spotify écoute de la musique via des playlists. Ces dernières constituent donc un précieux outil. Elles ont en effet le pouvoir de transformer un simple titre en un succès mondial.

À l'heure actuelle, les quatre playlists comptent presque 150.000 abonnés et sont très prisées. En les écoutant, vous donnerez non seulement un coup de pouce aux artistes bien de chez nous, mais découvrirez aussi de nouveaux genres et univers musicaux. Le géant de la musique suédoise ne souhaite pas en rester là. À l'avenir, il souhaite en effet créer davantage de playlists comme une playlist qui met en avant la musique belge des années 80-90 ou encore l'indie belge.



**I LOUVAIN-LA-NEUVE**

## Version jeu vidéo

Une vingtaine d'étudiants ont recréé Louvain-la-Neuve sur le célèbre jeu vidéo de construction Minecraft qui permet de construire ce que l'on veut avec des blocs, un peu comme si on jouait avec des Legos... Et le résultat est à couper le souffle!

Des étudiants ont profité du confinement pour recréer Louvain-la-Neuve de façon virtuelle. Un moyen de se rendre dans leur ville préférée sans bouger de chez eux. La plupart des étudiants ont en effet quitté Louvain-la-Neuve pour vivre le confinement chez leurs parents.

À l'initiative de cet audacieux projet baptisé "Louvain-la-Craft" se trouve un étudiant en soins infirmiers, Maxence Flecyn. Il a lancé un appel sur les réseaux sociaux. Une vingtaine d'étudiants se sont alors portés volontaires.

Une semaine plus tard, le résultat surpasse toutes les attentes. Rien n'a été laissé au hasard: La Grand-Place, la rue Charlemagne, le parvis de l'Esplanade ou encore l'intérieur du Beer Bar. Tous ces lieux ont été reproduits à la perfection en images 3D.

Les étudiants d'UCLouvain ne comptent cependant pas s'arrêter là! Ils ont en effet l'intention de recréer le lac, le Blocry ainsi que certains auditoires.

**I TECHNIQUE OU ARTISTIQUE**

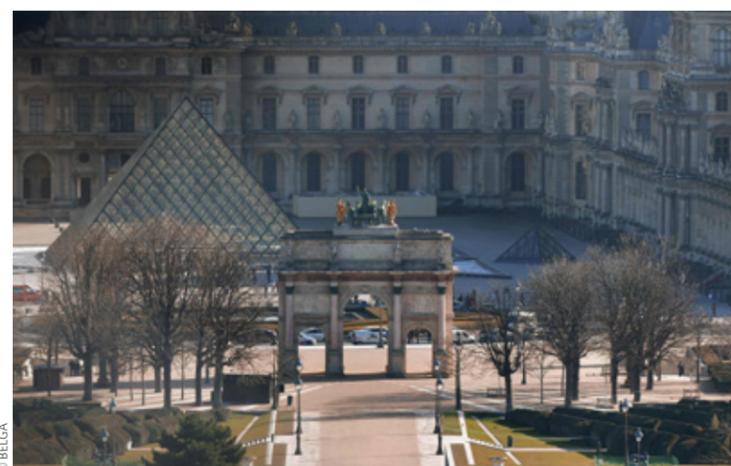
## Le savoir-faire wallon à l'assaut des musées internationaux

L'AWEX a accompagné du 28 au 30 janvier 2020 au Louvre à Paris, huit sociétés wallonnes au SITEM, le plus grand rendez-vous muséal européen. Un rendez-vous incontournable pour présenter les savoir-faire techniques et artistiques wallons aux musées et acteurs touristiques et culturels du monde entier.

Lové à quelques centaines de mètres du musée du Louvre à Paris, le SITEM est le plus grand salon muséal européen réunissant les acteurs économiques, touristiques et culturels contribuant au fonctionnement du Musée avec un grand M, c'est-à-dire l'institution en tant que telle. Que ce soit pour son fonctionnement, sa structure, sa scénographie, sa logistique, son entretien ou encore son accueil du public... le musée tel que nous le connaissons fait appel à une multitude de métiers et de spécialités pour exister.

Travailleurs de l'ombre ou sous les feux des projecteurs, si vous avez pu arpenter de prestigieuses musées comme par exemple le Centre Pompidou, le Louvre, le MoMa ou encore la National Gallery... vous avez sûrement déjà pu admirer ou interagir directement ou indirectement avec le travail de sociétés spécialisées: systèmes de sécurité, scénographies, mapping vidéo, VR, matériel interactif... ils sont partout. Et saviez-vous que nombre d'entre elles sont peut-être wallonnes?

BEA Systems, BHS Promotion, Codine, Dirty Monitor, Dogstudio, Kascen, Memovie et SF Expo, autant d'acteurs habitués à accompagner les musées et sites touristiques du monde entier pour la réalisation de leurs expositions, de leurs scénographies, la récolte et le traitement d'informations, de travail de mémoire ou encore pour assurer la sécurité de leurs collections. Ces sociétés se sont données rendez-vous sur un pavillon wallon organisé par l'AWEX, l'Union Wallonne des Entreprises, le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, la Délégation générale Wallonie-Bruxelles en



France, Musées et Société en Wallonie, et Wallonie-Belgique Tourisme. Le but de leur présence au SITEM? Tâter le marché, présenter de nouvelles technologies et, bien entendu, rencontrer de nouveaux acteurs culturels, touristiques et du divertissement pour échanger sur de futurs projets. "Dans ce milieu, aucun lieu n'est identique. Il est donc difficile de proposer des solutions clé-sur-porte à distance, c'est pourquoi la présence au salon est importante, nous explique Arnaud Demeulemeester, de la société Dirty Monitor. Les gens qui viennent ici recherchent des idées et aiment échanger avec les exposants pour faire émerger de nouveaux projets, projets auxquels ils ne pensaient parfois même pas avant d'entrer dans le hall du salon."

De la technique à l'artistique, un secteur qui mobilise tous les métiers. Ce qui frappe en parcourant les allées du salon, c'est la frontière de plus en plus ténue entre les secteurs artistique, numérique et plus technique. Même pour les entreprises proposant des équipements traditionnels comme des barrières pour files, des vitrines d'exposition ou des systèmes d'éclairages, l'heure est à la numérisation des produits et services. "Aujourd'hui, la vraie plus-value de nos systèmes antivol, explique Pierre Dumont de Codine, ce n'est plus seulement nos techniques déjà bien éprouvées, mais bien sur l'intégration de liaisons informatiques directes avec les services de sécurité pouvant être avertis en temps réel d'un problème, de son degré d'importance... le tout devant être intuitif et facile à utiliser par n'importe quel agent. C'est ce type d'innovation qui permet de rester incontournable sur les marchés". C'est ce que Pierre Dumont propose justement au public sur son stand... de simuler le vol d'un diamant de la Tour de Londres, rien que ça.

Plusieurs entreprises multimédias, comme MeMovie sont là "pour tâter un marché qui ne constitue a priori pas leur cœur de métier, nous explique Olivier Gaillard de MeMovie. Pour d'autres déjà bien présentes dans ce secteur, comme dogstudio, "l'ambition est de faire bouger les codes et séduire d'avantage de musées européens, explique Léonie Maingret de dogstudio. Nos compétences techniques et artistiques peuvent séduire les musées et sites culturels en recherche d'innovations destinées à présenter des collections ou expositions à un public de plus en plus "connecté" et en recherche de nouvelles "expériences immersives" ".

Un constat confirmé par Yves Amand de Kascen, pour qui "il faut désormais proposer au public d'activer ses 5 sens, voire de le faire devenir partie intégrante de l'exposition, devenir une sorte d'acteur. Et d'ajouter: C'est notre capacité à répondre aux attentes des musées et à mobiliser un panel varié d'experts techniques et artistiques pour chaque projet qui nous permet de rester un partenaire innovant et reconnu auprès des institutions culturelles."

L'édition 2020 du SITEM s'est terminée le 30 janvier, avec, comme événement de clôture, une conférence donnée au "Carrousel du Louvre" sur la "Wallonie et ses Musées" par MSW (Musée et Société en Wallonie).

**I NOTAIRES**

## Procuration digitale

Les citoyens ne devront plus se rendre physiquement dans une étude notariale pour passer un acte de vente, une donation... ou pour la plupart des actes notariés. En effet, les citoyens pourront bientôt, sans doute début mai, donner une procuration digitale à une personne de confiance ou à un collaborateur du notaire pour que celui-ci puisse signer l'acte à leur place. Grâce à cette avancée, le gouvernement fédéral répond aux préoccupations de nombreux citoyens. Depuis l'entrée en vigueur des mesures visant à limiter la propagation du Coronavirus, les citoyens sont uniquement autorisés à se rendre dans une étude notariale pour les actes urgents. Mais cette condition est compliquée à mettre en œuvre pratiquement, les notaires pourront donc passer tous les actes dès la fin des vacances de Pâques. Comme les notaires doivent respecter les mesures de précaution sanitaires, ils passeront le plus possible d'actes à distance.

Le vice-Premier ministre et ministre fédéral de la Justice, Koen Geens (CD&V), propose aussi une solution pour qu'un acte notarié puisse être passé sans que le citoyen ne se déplace physiquement dans une étude notariale. De cette manière, la santé des parties à l'acte, des notaires et de leurs collaborateurs n'est pas mise en danger et la passation de l'acte peut quand même avoir lieu. Cette solution vaut pour de nombreux actes notariés : actes de vente, donations, contrats de mariage, création d'une société, etc.

### Comment fonctionne cette solution ?

Il suffit que le citoyen donne une procuration digitale, soit à un collaborateur du notaire, soit à une personne de confiance qui se déplace physiquement à l'étude notariale, via une vidéoconférence lancée par le notaire. Il s'agit d'une procuration authentique, ce qui empêche donc toute discussion ultérieure.

La signature de cette procuration digitale ne coûte rien aux citoyens : pas d'honoraires pour le notaire, pas de coûts administratifs et pas de taxes non plus. Le notaire informe à l'avance le citoyen de la tenue de la vidéoconférence. Les seules choses dont le citoyen a besoin sont : une connexion à internet, une carte d'identité électronique avec son code PIN correct ou l'application itsme.

Avec ces outils, le citoyen peut alors donner une procuration digitale à un collaborateur du notaire ou à une personne de confiance qui signera ensuite l'acte à sa place. Cela fonctionne peu importe où se trouve la personne qui donne la procuration : à son



domicile, dans une maison de retraite, en Belgique ou à l'étranger. Pendant la vidéoconférence, le notaire explique le fonctionnement de la procuration digitale mais aussi le projet de l'acte notarié qui sera signé par le mandataire. Par exemple, si un citoyen donne une procuration pour la signature d'un acte de vente, le notaire lui fournira par vidéoconférence toutes les explications nécessaires sur le projet de cet acte de vente.

Une fois que toutes les parties ont signé l'acte de vente grâce à cette procuration digitale, le notaire peut, après enregistrement, envoyer une copie de l'acte aux différentes parties.

Koen Geens, vice-Premier ministre et ministre de la justice : " Les citoyens qui veulent acheter une maison, signer un contrat de mariage ou faire une donation ont des difficultés pour se rendre dans une étude notariale. C'est pourquoi nous avons rendu possible la procuration digitale. De cette manière, les citoyens peuvent même faire signer des actes notariés depuis une maison de repos placée en confinement. Dès le début de la crise du Coronavirus, le département ICT du notariat a accordé la plus haute priorité à ce projet, ce dont nous le remercions ! "

### " Les notaires s'en réjouissent "

Les notaires sont heureux de cette nouvelle opportunité. " Le rôle du notaire est de garantir pour les citoyens et les entrepreneurs la sécurité juridique des

conventions qu'ils signent. Il y a pour cela une série de balises à respecter dont notamment la comparution physique devant un notaire. Si aujourd'hui, les nouvelles technologies permettent de garantir cette sécurité sans que le citoyen doive se déplacer il fallait encore attendre un changement de loi. C'est chose faite ! Les notaires s'en réjouissent car dès à présent toute une série de dossiers vont pouvoir se débloquent : les citoyens et les entrepreneurs vont pouvoir avancer en toute sécurité ! ", explique Sébastien Dupuis, porte-parole de notaire.be.

Il poursuit " Avec la procuration digitale à distance, certains dossiers vont pouvoir trouver une issue rapide mais attention : la préparation d'un acte est un travail d'équipe : le notaire est en contact permanent avec ses coéquipiers qui sont les administrations, les banques, etc.. Ceux-ci doivent lui fournir une série d'informations qui permettent d'assurer la sécurité juridique du contrat. Si l'une ou l'autre manque, l'acte ne pourra se signer car la sécurité ne sera pas atteinte. Avec le confinement l'obtention de ces informations est parfois plus compliquée. Bien entendu, si un dossier est en règle et que tous les feux sont au vert, il n'y a aucune contre-indication pour signer l'acte ! "

La Fédération du Notariat met tout en œuvre techniquement pour faciliter le processus et permettre aux notaires de travailler par vidéoconférence dès que la loi aura été votée par le Parlement, ce qui peut prendre jusqu'à deux semaines.

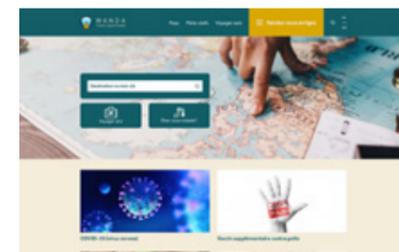
**I TECHNOLOGIE**

## Wanda : une nouvelle application lancée par l'Institut de médecine tropicale (IMT)

L'Institut de médecine tropicale d'Anvers (IMT) a développé une nouvelle application qui permet d'informer les voyageurs sur les risques qu'ils encourent pour leur santé en fonction de leur destination. Grâce à cela, l'Institut souhaite toucher les personnes qui ne se rendent pas systématiquement à la clinique du voyage ou sur le site de l'Institut avant leur départ.

En 2018, près de 20.000 personnes se sont tournées vers la clinique de voyage de l'IMT pour obtenir des conseils et des vaccins, soit 3.000 de plus qu'en 2016.

" Malgré le nombre croissant de visiteurs dans notre " travel clinic ", nous notons que certaines personnes ne consultent toujours pas notre site web et la clinique avant de partir à l'étranger ", explique Patrick Soentjens, responsable de la polyclinique de l'IMT. " Cela s'explique notamment par le fait qu'ils trouvent le texte sur le site trop fastidieux ou l'information impossible à trouver rapidement, ou parce qu'ils se rendent dans leur pays d'origine et pensent par conséquent que les vaccinations ou les médicaments ne sont pas nécessaires. "



Avec l'application - qui porte le nom de Wanda - l'Institut souhaite fournir des informations courtes et concises de manière accessible. Wanda est gratuit et contient toutes les informations à jour que l'on peut également trouver sur le site web de l'Institut de médecine tropicale. La plupart des informations sont également disponibles hors connexion. De plus, l'IMT peut envoyer aux voyageurs un message ciblé en cas d'épidémie dans un pays.

" Nous espérons pouvoir mieux assister les vacanciers pendant leur voyage ", souligne Mieke Croughs, responsable du projet. " Vous ne savez pas toujours où trouver des informations fiables à l'étranger et bon nombre des brochures sur la santé reçues lors d'une visite à la clinique ne sont plus dans la poche des voyageurs lorsqu'ils ont réellement besoin d'être informés. Wanda propose une solution pratique pour remédier à ces problèmes. "

Les développeurs rappellent cependant que l'application est purement informative et ne remplace pas les consultations avec le personnel médical. " Une application ne contient que des informations générales qui s'appliquent à tout le monde. Nous ne pouvons pas prendre en compte les risques spécifiques pour la santé d'un individu car nous ne disposons d'aucune information sur ses antécédents médicaux ni sur les circonstances dans lesquelles il voyage. "

**I FISCALITÉ**

## Report de paiement de l'impôt

En raison de la crise du coronavirus, le gouvernement fédéral a décidé de reporter de deux mois la date limite de paiement des AER, établis à partir du 12 mars 2020 - ce qui vous donne quatre mois pour régler votre dette vis-à-vis de l'administration fiscale.

Toutefois, pour les AER envoyés jusqu'au 27 mars 2020 inclus, il n'a pas été possible d'ajuster cette date limite. Ils contiennent donc toujours le délai de paiement habituel de deux mois (au lieu de quatre).



Bien que ce délai de paiement supplémentaire ne soit pas mentionné sur ces AER, ce report s'applique également à ces cas.

Vous n'avez donc rien à faire pour obtenir ce report auprès de l'Administration fiscale.

**I BROCHURE**

## Et après moi ? Instructions à mes proches

Après votre décès, vos proches peuvent se retrouver démunis face à l'organisation de vos funérailles, la rédaction de la déclaration de succession, la liquidation de votre patrimoine, vos dispositions quant au don d'organes ou encore vos dernières volontés quant à votre animal de compagnie... Afin de leur faciliter la tâche dans l'accomplissement de toutes ces démarches après votre décès, nous vous invitons à compléter ce fascicule téléchargeable ci-dessous, que vous pourrez mettre à jour régulièrement.

Attention, il ne s'agit pas d'un testament, ce document ne pourra pas servir pour la répartition de vos biens (consultez votre notaire à ce sujet), mais permet de donner à vos proches toutes sortes d'informations utiles relatives à votre patrimoine, à votre famille, aux sommes que vous avez reçues ou données récemment, aux personnes à contacter lors de votre décès, etc.

Vous pouvez obtenir cette brochure sur simple demande : info@ufbe.be

**I FISCALITÉ**

# Intérêts moratoires suite à un remboursement tardif d'impôts

En 2017 et en 2019, le législateur a modifié les règles relatives au calcul des intérêts moratoires. Il s'agit d'intérêts auxquels vous avez droit lorsque vous avez indument payé des sommes au fisc. Mais soyez toutefois vigilant.

**Une mise en demeure ou une sommation est requise**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, vous devez mettre le fisc en demeure pour toucher des intérêts moratoires en cas de remboursement tardif d'impôts ou de remboursement d'impôts indument perçus. Vous devez procéder de la même manière que s'il s'agissait d'un client qui ne vous paie pas.

Mais la mise en demeure ou la sommation de rembourser peut prendre de multiples formes en matière fiscale. En fait, lorsque vous réclamez le remboursement d'impôts indument perçus, c'est un peu comme si vous aviez envoyé une telle sommation. C'est pourquoi l'introduction d'une réclamation est sans doute la forme la plus courante de mise en demeure. Si vous n'êtes pas d'accord avec le calcul de l'impôt, vous ne devez donc pas, en plus de la réclamation, écrire une autre lettre pour faire courir des intérêts moratoires.

**À partir de quand ?**

En tant que contribuable, vous n'êtes pas d'accord avec le calcul de l'impôt et vous introduisez une réclamation. Vous pouvez d'ailleurs aussi introduire une réclamation contre un calcul erroné de l'impôt si la faute vous incombe à vous, et non au fisc. Les intérêts moratoires commencent alors à courir à partir du premier jour du mois qui suit soit l'introduction de la réclamation, soit le paiement de l'impôt. Car vous ne pouvez évidemment toucher des intérêts moratoires que sur des impôts qui doivent vous être remboursés,



et pas sur ce que vous n'avez pas encore payé.

**Jusque quand ?**

Les intérêts moratoires commencent à courir à partir du premier jour du mois qui suit la sommation, mais le mois au cours duquel le remboursement est effectué ne compte pas. Si le fisc n'est pas en mesure de vous rembourser parce qu'il ne possède plus vos données (ce qui arrive lorsque le contribuable est décédé et que les héritiers ont repris le dossier), les intérêts moratoires sont suspendus et ne recommencent à courir qu'à partir du 2<sup>e</sup> mois qui suit le moment où le fisc est de nouveau en possession des données nécessaires.

**Quand le fisc ne paie-t-il pas d'intérêts moratoires ?**

Dans de nombreux cas, le fisc ne paie pas d'intérêts moratoires, notamment lorsque :

- le montant des intérêts moratoires est inférieur à 5 € par mois ;
- le remboursement concerne une amende ou un accroissement d'impôt ;

- il s'agit du remboursement d'un excédent de précompte professionnel, de précompte mobilier ou de versements anticipés alloués au bénéficiaire des revenus ;
- le remboursement concerne des versements anticipés payés en trop.

**Combien ?**

Pendant des années, le taux d'intérêt a été de 7 %. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est lié au taux des obligations linéaires (obligations d'État) à dix ans, sans pouvoir être inférieur à 2 % et supérieur à 8 %. Le taux des intérêts de retard (intérêts dont vous êtes redevable si vous payez vos impôts en retard) est supérieur de 2 % à celui des intérêts moratoires. Eu égard aux taux d'intérêt bas de ces obligations de l'État, le taux des intérêts moratoires est actuellement de 2 %.

Si le traitement de votre dossier a commencé avant 2018, vous aurez éventuellement droit à des intérêts moratoires de 7 % jusqu'au 31 décembre 2017, et ensuite de 2 %.

**I VISAS**

## Mesures exceptionnelles en raison du Covid-19

Sur proposition de la Commission européenne, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de fermer temporairement les frontières extérieures aux ressortissants de pays tiers effectuant des voyages "non essentiels".

Ceci signifie que, sauf cas exceptionnel, pour le moment et jusqu'à nouvel ordre, les ambassades et les consulats de Belgique n'acceptent plus aucune demande de visa et ne délivrent plus de visa. Dans la plupart des pays, les Visa Application Center sont également fermés.

Pour les demandes qui auraient déjà été introduites, l'examen de ces dernières continue. Toutefois, en cas de décision positive, le visa ne sera pas délivré immédiatement, sauf si le demandeur a une "fonction essentielle" ou un "besoin essentiel". Toutes ces notions restent à interpréter en pratique au cas par cas !

Dans l'hypothèse où le visa était demandé pour un court séjour, l'Office des Étrangers indique sur son site que le visa pourra être délivré après une normalisation de la situation, pour autant que le demandeur réponde toujours aux conditions d'entrée.

Enfin, l'Office des Étrangers recommande vivement aux personnes qui ont un visa valable, de reporter tout voyage "non essentiel", et de voyager quand la situation sera normalisée. Si la durée de validité du visa délivré pour le voyage reporté est insuffisante pour couvrir la durée du nouveau voyage, un nouveau visa pourra être demandé sur présentation des documents suivants :

- formulaire de demande de visa indiquant les nouvelles dates du voyage,
- preuve du paiement du handling fee,
- copie du document de voyage avec le visa délivré pour le voyage reporté,
- preuve des dispositions prises pour le nouveau voyage (p.ex., nouvelle date fixée pour la conférence ou le rendez-vous professionnel, nouvelle invitation, etc.), et
- une assurance maladie en voyage couvrant la durée du nouveau voyage envisagé.

 Céline Verbrouck, Avocate spécialisée en droit des étrangers et droit international de la famille  
www.altea.be - cv@altea.be



**I FRANCE – PENSIONNÉS BELGES**

## Attention !

Si vous bénéficiez d'une pension belge, si vous résidez en France et si vous désirez exercer une activité professionnelle en France, votre statut de sécurité sociale sera modifié en France.

Vous devrez alors payer les prélèvements sociaux français sur votre pension belge (8,2 %)

**I SUCCESSION**

## Près de 620.000 Belges ont au moins un testament enregistré

Plus de 600.000 Belges ont actuellement au moins un testament enregistré. Près d'un quart des Belges qui optent pour un testament en établissent d'ailleurs plusieurs au cours de leur vie. C'est ce qui ressort des chiffres de la Fédération du Notariat (Fednot). Fednot gère les données relatives aux testaments inscrits dans le Registre Central des Testaments (CRT). Ce registre contient l'identité de la personne qui établit un testament, le moment où il a été réalisé, quel notaire l'a établi et quel notaire le conserve. Le grand avantage du CRT est qu'après le décès les proches peuvent savoir s'il existe ou non un testament, et quel notaire le conserve.

Le CRT reprend les informations concernant les testaments authentiques. Il s'agit des testaments établis par un acte dressé par un notaire, ce qui offre toutes les garanties pour un testament valable. En plus, le CRT reprend aussi les informations des testaments manuscrits qui ont été enregistrés chez un notaire. Bien évidemment, le notariat n'a pas connaissance des testaments qui resteraient, par exemple, sous le matelas du défunt. Les chiffres du CRT ne comprennent donc pas ces testaments manuscrits qui ne sont pas officiellement enregistrés.

Il ressort de l'analyse de ces chiffres que 619.218 Belges encore en vie ont enregistré au moins un testament. 22,5 % des Belges ayant enregistré un testament en ont fait enregistré plusieurs. Une personne en a même enregistré 56 !



Voici le détail :

- 1 testament enregistré : 479.930 (77,50 %)
- 2 testaments enregistrés : 99.245 (16,03 %)
- 3 testaments enregistrés : 26.128 (4,22 %)
- 4 testaments enregistrés : 8.426 (1,36 %)
- 5 testaments enregistrés ou plus : 5.489 (0,89 %)

Près d'un quart des Belges qui ont donc enregistré un testament en ont enregistré plusieurs en fait. "Ce n'est pas étonnant", commente le notaire Sébastien Dupuis. "Les circonstances de la vie changent de manière imprévisible : il est logique de vouloir s'y adapter et d'adapter ainsi ses dispositions de dernières volontés". C'est pourquoi il est judicieux d'examiner régulièrement son testament pour voir s'il correspond toujours à la réalité et à ses volontés.

"Il est important de contacter son notaire : il pourra traduire dans les termes juridiques vos dernières volontés. Vous serez ainsi certains que votre testament sortira ses effets comme vous le souhaitez", poursuit le porte-parole de notaire.be.

Le notaire est en effet un conseiller privilégié pour le citoyen en matière successorale. Souvent, le notaire connaît déjà la situation familiale de la personne. L'indépendance que les notaires doivent toujours observer permet d'éviter que les citoyens ne fassent des projets qu'ils regretteront par la suite. De plus, le testament notarié offre au citoyen la certitude qu'il n'y aura pas de discussions prolongées entre ses héritiers après son décès.

## EMPRUNTER EN BELGIQUE

### Impossible pour les expatriés hors UE

Les banques belges et européennes ne veulent plus prêter aux expatriés résidant hors U.E. Sauf si ceux-ci présentent des garanties largement supérieures à l'emprunt (autre bâtiment situé en Belgique, compte titres, aval de parents eux-mêmes résidant en Belgique et fortunés)

## CASTING

### RTL-TVI

Cette année la version belge de "L'amour est dans le pré" ouvre ses frontières et vous invite à participer à cette toute nouvelle saison.

Vous êtes agriculteur(trice) belge célibataire vivant à l'étranger et vous rêvez de trouver l'Amour ?

Écrivez-nous en envoyant un mail à amour@rtl.be ou appelez le +32 2 616 16 16

## FISCALITÉ

### Dates limites 2020

#### Déclaration IPP 2020 : Ouverture de TOW et deadlines

Tax on web a été rendu disponible.

Les dates limites sont :

- Déclaration citoyen papier : 30 juin 2020
- Déclaration citoyen TOW : 16 juillet 2020
- Déclaration simplifiée : 16 juillet 2020
- Activation mandat électronique : 31 août 2020
- Déclaration Tax On Web via mandataire : 22 octobre 2020
- Envoi des déclarations papier et PDS : courant mois de mai 2020

#### Déclaration INR 2020

Déclaration IPP-INR : 03 décembre 2020

## LES BELGES DU BOUT DU MONDE

### Communiqué



"Les Belges du Bout du Monde", c'est depuis de nombreuses années une émission de radio et de télévision sur la RTBF, présentée par **Adrien Joveneau**, également diffusée sur TV5 Monde.

C'est maintenant un **site web** qui propose aux voyageurs de vivre une expérience extraordinaire chez des **Belges du Bout du Monde**.

Son nom, tout naturellement : **Les Belges du Bout du Monde Expérience!**

L'émission "Les Belges du Bout du Monde", depuis plus de 30 ans en radio et depuis plus de 10 ans en télé, bénéficie d'une grande et belle notoriété.

En tant que producteur et réalisateur de l'émission télé j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de nos compatriotes, en compagnie d'**Adrien Joveneau**, et j'ai été épaté par la qualité des activités qu'ils déploient et les nombreux projets qu'ils mènent, tant pour la communauté que pour l'environnement, dans leur pays d'adoption.

Beaucoup d'entre eux ont développé des dispositifs d'accueil, d'accompagnement dans le domaine du tourisme et en font fait leur métier, leur passion.

Dès lors, j'ai tout simplement pensé qu'il serait utile et sympa, en collaboration avec la RTBF, de les répertorier sur une seule et même plateforme internet.

Soit un vaste répertoire en ligne, exclusivement réservé aux Belges installés à l'étranger, qui ont tous en commun la volonté d'accueillir des voyageurs et de leur faire passer des moments d'exception. Tout cela en parfaite harmonie et collaboration avec la population et les ressources locales.

Ce site n'a pas seulement pour but prioritaire de proposer aux voyageurs des destinations aux paysages paradisiaques. Il s'agit d'une invitation à voyager autrement : une expérience de rêve, inoubliable, enrichissante et faite de rencontres.

Tout récemment mise en ligne, cette plateforme propose déjà quelques belles destinations et activités de séjours. Notre objectif est de l'enrichir avec d'autres pays, d'autres expériences avec d'autres Belges du bout du monde, passionnants et passionnés.

- Peut-être êtes-vous directement intéressé en tant que voyageur ?
- Peut-être êtes-vous intéressé en tant Belge du bout du monde à proposer une offre sur cette plateforme ?
- Peut-être connaissez-vous des Belges qui seraient intéressés à rejoindre cette plateforme ?
- Ou peut-être tout simplement accepteriez-vous de diffuser cette information sur vos réseaux respectifs ? Nous vous en serions reconnaissants.

Tous vos messages sont les bienvenus sur la page "Contact" de notre site. Ils nous aideront à faire grandir la "famille"...

De manière à mieux identifier les éléments qui constitueraient pour vous l'intérêt de réserver vos séjours à l'étranger sur cette nouvelle plateforme internet, nous aimerions avoir votre avis en vous demandant de répondre à notre petite **enquête** en ligne sur la plateforme.

Merci d'avance pour votre attention, votre collaboration et nous vous attendons avec impatience sur [www.lesbelgesduboutdumonde-experience.be](http://www.lesbelgesduboutdumonde-experience.be)

## ANNONCE

### Membre de l'UFBE

Je suis à la recherche de bioingénieurs (ingénieurs agronomes) belges qui auraient fait reconnaître leur diplôme au Québec/Canada.

Au Québec, l'évaluation comparative de diplômes étrangers est faite par le ministère de l'immigration. Certains employeurs se basent sur ces résultats pour signer un contrat de travail or le résultat pour l'évaluation des études de bioingénieur est unilatéral.

Quand on sait que les programmes de certaines universités belges sont accréditées par la CTI (avec l'argent du contribuable) et que cet organisme a négocié avec le Québec un Accord de Reconnaissance Mutuel pour la France, il est difficile de comprendre que Belgique=France et France=Québec mais Belgique n'égale pas Québec.

Dans l'accord CETA on retrouve des paragraphes concernant l'amélioration des dispositions en matière d'équivalence des diplômes mais il s'agit de dispositions "cadre" qui doivent être traduites dans les réglementations nationales existantes.

Afin de contacter les instances concernées, j'aimerais monter un dossier avec les expériences d'autres confrères et consœurs.

Merci de me contacter via l'intermédiaire de l'UFBE.

#### ATTENTION CHANGEMENT DE L'ADRESSE E-MAIL DE L'UFBE:

[info@ufbe.be](mailto:info@ufbe.be) au lieu de [ufbe@skynet.be](mailto:ufbe@skynet.be)

Suite à un changement d'opérateur, l'adresse [ufbe@skynet.be](mailto:ufbe@skynet.be) sera désactivée prochainement. C'est pourquoi nous avons créé une nouvelle adresse qui nous appartient : nous vous invitons donc à prendre note de notre nouvelle adresse courriel/e-mail : [info@ufbe.be](mailto:info@ufbe.be)  
Merci d'utiliser cette nouvelle adresse dans le cadre de nos futurs échanges.

L'UFBE souhaite vous demander d'envoyer vos nouvelles coordonnées email et courrier à l'adresse suivante : [info@ufbe.be](mailto:info@ufbe.be) afin de pouvoir avoir la base de données la plus à jour possible et vous envoyer les dernières informations à votre bonne adresse.

UNION FRANCOPHONE DES BELGES À L'ÉTRANGER asbl

18 rue Joseph II | 1000 Bruxelles | [www.ufbe.be](http://www.ufbe.be) | Tél +32 (0) 2 217 13 99 | [info@ufbe.be](mailto:info@ufbe.be) | Éditeur responsable : Christian Bauwens, Président.

Équipe de rédaction : Hugues du Roy de Blicquy, Pierre Jossart, Diego Angelini | Secrétariat : Amina Boukourna, Fouzia Laghmich | Base de données : Stéphanie Oreins

“Chuuut!!!  
Ce véhicule est une location.”  
moving William's way

Reservez un véhicule de la gamme Selection et nous vous garantissons le modèle que vous avez réservé.

**Europcar**  
moving your way

## Tarifs

- **Affiliation pour 12 mois à l'UFBE : 60 €\* (y compris abonnement annuel au Journal, conseils individuels et services aux membres, notices, tarifs privilégiés "membres UFBE" chez Europcar, la Brussels Card)**  
\* Montant à majorer la première année uniquement de 40 € pour droit d'entrée et frais de constitution du dossier de membre.
- **Abonnement annuel au Journal : 40 € (6 numéros bimestriels) et en version électronique : 25 €**
- **Affiliation spéciale 12 mois avec déclaration fiscale remplie par UFBE : 125 €**

Formulaires et paiements sécurisés par carte de crédit ou virement bancaire sur le site [www.ufbe.be](http://www.ufbe.be) (rubrique "Affiliation")



ING IBAN : BE21 3100 54 97 1303 ● BIC : BBRUBEBB  
BNPParibas FORTIS IBAN : BE64 2100 4742 3352 ● BIC : GEBABEBB  
Questions ? [info@ufbe.be](mailto:info@ufbe.be) ou +32(0)2 217 13 99

Avec le soutien de



Conditions spéciales membres UFBE – pour plus d'infos : contacter l'UFBE.